

RAPPORT N° 92/4-15
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUE THEODORE CHASSERIAU
ET DE LA RUELLE GERINGERE DE LA VOIRIE COMMUNALE

1°) Conformément aux orientations préconisées par le Schéma d'Aménagement du Chaudron, la S.I.D.R. propose de réaliser cent six logements entre le Boulevard du Chaudron, la Rue Roger Payet et la Rue Théodore Chasseriau.

La Rue Théodore Chasseriau est comprise en totalité dans le périmètre de l'opération. Aussi, avant de pouvoir en céder l'emprise à la S.I.D.R., il convient de la déclasser de la voirie communale.

Une nouvelle voie assurera à la fois la desserte des anciens et des nouveaux immeubles.

2°) La réalisation du projet de R.H.I. du Bas de la Rivière implique le déclassement de la Ruelle Géringère.

L'enquête publique préalable s'est déroulée du lundi 10 août au vendredi 28 août 1992 inclus.

Compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement de la voirie communale de la Rue Théodore Chasseriau (Chaudron) et de la Ruelle Géringère (Bas de la Rivière).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/4-15
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUE THEODORE CHASSERIAU
ET DE LA RUELLE GERINGERE DE LA VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 28 août 1992 inclus ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-15 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom de la Commission Urbanisme ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le déclassement de la voirie communale de la Rue Théodore Chasseriau (Chaudron) et de la Ruelle Géringère (Bas de la Rivière).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

